

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 16 décembre 2024

Date de l'annonce publique : 09/12/2024

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompi gnoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Carelli, Sandra (conseillère), procuration donnée au conseiller DAMY.
Absences	1	Excusés : Carelli, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-12-16 - 6.12	
Point de l'ordre du jour	6.12	
Objet	<b>Attribution d'une aide financière à des associations actives dans le domaine de l'aide humanitaire nationale</b>	

### Le conseil communal,

Vu les demandes de subsides reçues pour l'année 2024 émanant d'associations actives dans le domaine de l'aide humanitaire nationale ;

Considérant que le collège propose d'allouer aide financière à une association active dans le domaine en question, soit un montant de 2.000 € réparti comme suit :

Ambulanz Wonsch	Soutien à réaliser le dernier vœu de personnes en fin de vie.	1.000,00 €
La Main Tendue ASBL Angela	Soutien de projets de promotion de l'inclusion sociale et de l'aide au Luxembourg.	1.000,00 €

Considérant que par décision du 5 novembre 2020 le collège a arrêté le principe d'inscrire au budget communal un crédit prévisionnel annuel de 2.000 euros sous l'article 3/192/648110/99001 pour l'allocation d'un aide financière à une association active dans le domaine de l'aide humanitaire nationale, l'allocation étant effectuée en fin d'année après comparatif des demandes présentées en cours d'année ;

Vu l'article 3/192/648110/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'allouer le subside annuel pour une œuvre humanitaire aux associations et institutions suivantes actives dans le domaine de l'aide humanitaire nationale :

Bénéficiaire	Montant (€)	Imputation budgétaire	Exercice
Ambulanz Wonsch	1.000,00	3/192/648110/99001	2024
La Main Tendue ASBL Angela	1.000,00	3/192/648110/99001	2024



Commune de Roeser	Extrait du registre aux délibérations du conseil communal
	Séance publique du 16 décembre 2024
Référence	CC.2024-12-16 - 6.12
Point	6.12
Objet	Attribution d'une aide financière à des associations actives dans le domaine de l'aide humanitaire nationale



En séance à Roeser, date qu'en tête.

**POUR  
EXPEDITION  
CONFORME**

**(Suivent les signatures)**

**Roeser, le vendredi 20 décembre 2024**



Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,